

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Fabrice Cumps, *Bourgmestre-Président* ;
 Jérémie Drouart, Susanne Muller-Hubsch, Fabienne Miroir, Elke Roex, Fatiha El Ikdimi, Nadia Kammachi, Allan Neuzy, Julien Milquet, Guy Wilmart, *Échevin(e)s* ;
 Eric Tomas, Monique Cassart, Françoise Carlier, Isabelle Emmery, Gaëtan Van Goidsenhoven, Abdurrahman Kaya, Kamal Adine, Nketo Bomele, Achille Vandyck, Lotfi Mostefa, Sofia Bennani, Jean-Jacques Boelpaepe, Latifa Ahmiri, Giovanni Bordonaro, Yasmina Messaoudi, Fatima Ben Haddou, Iman Abdallah Mahyoub, Leïla Belafquih, Mohammed Khazri, Sunny Mohammad Aamir Naeem, Gilles Verstraeten, Martine Maria Jean Roggemans, Safouane Akremi, Amin El Boujdaini, Shahin Mohammad, M'Hamed Benallal, Sofia Seddouk, André José Crespín, Halina Benmrah, Didier Bertrand, François Rygaert, Pascale Panis, *Conseillers communaux* ;
 Mustapha Akouz, *Président du C.P.A.S* ;
 Marcel Vermeulen, *Secrétaire communal*.

Excusés

Alain Kestemont, *Échevin(e)* ;
 Christophe Dielis, Mustafa Ulusoy, Mustafa Yaman, *Conseillers communaux*.

Séance du 24.02.22

#Objet : CC. Département "Ressources Humaines". Modification du règlement de travail. #

Séance publique

A130 GRH

A130 GRH

LE COLLEGE AU CONSEIL,

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du 24 juin 2021, le Conseil communal a adopté une version coordonnée du règlement de travail qui est entré en vigueur au 1^{er} juillet 2021. Cette délibération n'a pas soulevé d'objection de la part des autorités de tutelle compétentes ;

Considérant que d'une part, le pc portable étant un avantage de toute nature, il était important d'autoriser son utilisation cadrée à des fins privées, et que d'autre part des adaptations en termes d'horaires, pour les temps partiels, les congés de circonstance s'avèrent nécessaire ;

Considérant qu'une nouvelle version coordonnée a été soumise au Comité de négociation conformément aux dispositions de la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités ;

Nous vous proposons, dès lors, Mesdames, Messieurs :

D'approuver les modifications apportées au règlement de travail, telles qu'elles figurent en annexe.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,
(s) Marcel Vermeulen

Le Bourgmestre-Président,
(s) Fabrice Cumps

POUR EXTRAIT CONFORME
Anderlecht, le 28 février 2022

Le Secrétaire communal,

Par délégation :
L'échevin(e),

Marcel Vermeulen

Jérémy Drouart